



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cheques

Question écrite n° 50917

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le fonctionnement des banques françaises et en particulier de la Banque de France. De nombreux étrangers utilisent en France les eurocheques comme moyen de paiement. La plupart des établissements bancaires assimilent ces eurocheques à des chèques étrangers et prélèvent à l'encaissement des frais fixes de l'ordre de 20 francs. Les frais d'encaissement de la Banque de France pour les eurocheques s'élèvent à 41,50 francs. Lorsque les eurocheques sont remis à l'encaissement à La Poste, celle-ci prélève un droit de 20 francs auquel s'ajoutent les frais demandés par la Banque de France. Le montant des frais d'encaissement dissuade les commerçants français d'accepter le paiement par eurocheque. Alors que les pays européens préparent la mise en place d'une monnaie unique, il demande au ministre quelles mesures il compte prendre pour faciliter l'utilisation des eurocheques, en particulier auprès de la Banque de France.

Données clés

Auteur : [M. Meylan Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50917

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1981